



CC de Montesquieu (Siren : 243301264)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Martillac
Arrondissement	Bordeaux
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	07/12/2001
Date d'effet	07/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christian TAMARELLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Centre de Ressources du Site Montesquieu
Numéro et libellé dans la voie	1 allée Jean Rostand
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33651 MARTILLAC
Téléphone	05 57 96 01 20
Fax	05 57 96 01 29
Courriel	assistante-direction@cc-montesquieu.fr dgs@cc-montesquieu.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	42 981
Densité moyenne	129,91

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Ayguemorte-les-Graves (213300239)	1 233
33	Beautiran (213300379)	2 213
33	Cabanac-et-Villagrains (213300775)	2 351
33	Cadaujac (213300809)	6 108
33	Castres-Gironde (213301096)	2 317
33	Isle-Saint-Georges (213302060)	578
33	La Brède (213302136)	4 583
33	Léognan (213302383)	10 240
33	Martillac (213302748)	2 968
33	Saint-Médard-d'Eyrans (213304488)	3 052
33	Saint-Morillon (213304546)	1 658
33	Saint-Selve (213304744)	2 810
33	Saucats (213305014)	2 870

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Hydraulique</p> <p>- <i>Compétence GEMAPI : * Entretien et aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ce lac ou à ce plan d'eau, dans le cadre de la compétence GEMAPI. * Aménagement des bassins hydrographiques : Gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages). - * la défense contre les inondations et gestion du système d'endiguement inclus notamment dans le périmètre de la DIG "digues" (déclaration d'intérêt général). * protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Promotion, soutien d'actions et études en faveur de l'environnement : protection et restauration des sites remarquables (Réserve naturelle géologique de Saucats/La Brède, sites Natura 2000).</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>Items 1/2/5/8</p> <p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p>- <i>Compétence GEMAPI : * Entretien et aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ce lac ou à ce plan d'eau, dans le cadre de la compétence GEMAPI. * Aménagement des bassins hydrographiques : Gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages). - * la défense contre les inondations et gestion du système d'endiguement inclus notamment dans le périmètre de la DIG "digues" (déclaration d'intérêt général). *</i></p>

protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Promotion, soutien d'actions et études en faveur de l'environnement : protection et restauration des sites remarquables (Réserve naturelle géologique de Saucats/La Brède, sites Natura 2000).

- Autres actions environnementales

- Préservation et valorisation des zones humides des bords de Garonne. - Etude de tout projet intercommunal relatif à l'environnement et au cadre de vie de la communauté de communes et mise en place en découlant: (charte paysagère, plan d'action pour la préservation et la valorisation des bords de Garonne, protection des cultures agricoles, politique forestière...) - Promotion, soutien d'actions et études en faveur de l'environnement : protection et restauration des sites remarquables (ZNIEFF, réserve naturelle géologique de Saucats/La Brède, sites Natura 2000). - Energies nouvelles. - Création, gestion et animation des pistes cyclables d'intérêt communautaire (figurant au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables) et chemins de randonnée (inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).. - Mise en valeur du petit patrimoine bâti. - Approvisionnement en eau de substitution pour sécuriser et compléter l'alimentation eau eau potable du territoire, dans un objectif de gestion équilibré des ressources, et notamment de réduction des prélèvements dans les nappes profondes surexploités.

Sanitaires et social

- Action sociale

1) Petite enfance : - Etude, construction, aménagement, entretien, gestion des structures et des services d'intérêt communautaire destinés à la petite enfance : (structures multi accueil, crèches familiales, relais assistante maternelles, lieu d'accueil enfants/parents et tout autre structure dès lors qu'elle contribue au projet communautaire d'accueil de la petite enfance) 2) Enfance - Jeunesse : -Elaboration, adaptation et animation du projet éducatif global - Coordination du réseau des acteurs éducatifs (Responsables et animateurs des ALSH, Accueils périscolaires, Points rencontres jeunes, personnels des établissements scolaires...) afin d'initier des actions et projets en direction de l'enfance et de la jeunesse. - Mise en oeuvre d'une stratégie communautaire de développement et d'harmonisation des services en direction de l'enfance et de la jeunesse. - Dans le cadre des politiques partenariales, notamment avec la CAF et la MSA, piloter les différentes politiques et leur contractualisation. - Service emploi communautaire : accompagnement des demandeurs d'emploi et mise en oeuvre de toute action de lutte contre le chômage. -Mission Locale. -Actions d'insertion par l'économie (PLIE, chantiers d'insertion, chantiers école,..) -Actions sociales permettant de mutualiser et d'harmoniser les moyens mis à disposition de l'animation sociale : études, réalisation et gestion de projets intercommunaux à caractère social (en matière gérontologique, de mise en réseau des aides ménagères...).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Réalisation d'un diagnostic de l'équipement relatif au sport, à la culture et à l'éducation spécialisée, et d'une stratégie communautaire pour l'investissement et la gestion des infrastructures accueillant un public intercommunal. Dans le cadre de cette stratégie d'équipement, la communauté de communes : - assure les opérations d'investissements et de gestion des équipements d'enseignement élémentaire et maternel pour les classes d'éducation spécialisée communautaire . - assure les opérations d'investissement et de gestion des équipements sportifs et sociaux-culturels d'un montant minimum de 200 000 € qui s'intègrent dans un schéma d'intérêt communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

La communauté de communes pourra participer financièrement au soutien d'activités associatives, culturelles, sportives, de loisirs, scolaires et péri-scolaires. Sont considérées d'intérêt communautaire les associations, les installations, les activités mettant en exergue le territoire de la communauté de communes en termes de valorisation d'image ou de services rendus à la population. La qualité des projets, la notion de solidarité, d'épanouissement des individus, la dimension d'intérêt collectif et d'aménagement du territoire sont des critères d'appréciation conduisant à l'attribution du label communautaire. Le soutien de la communauté de communes de Montesquieu se manifeste par des subventions, votées en conseil communautaire, et/ou par un accompagnement technique (prêt de matériel, assistance à la communication...), formalisé par convention. * Financement du matériel pédagogique et mobilier des classes d'éducation spécialisée (RASED, ULIS école).

- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Z.A.C., Z.A.D., et lotissements destinés aux activités économiques.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire <i>Transports scolaires à destination des établissements publics de l'enseignement secondaire (y compris les enfants de CLIS et de BTS s'ils se situent sur des trajets du secondaire et sous réserve des places disponibles).</i>
- Organisation des transports non urbains
- Plans de déplacement urbains <i>- Au titre du groupe 3 - Transports -Déplacements * Plan local de Déplacements.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>La communauté de communes assure la création et l'aménagement de la voirie, existante et à venir, d'intérêt communautaire : * les voies communales assurant le raccordement immédiat des routes départementales aux zones d'activité communautaires ainsi que les voies intérieures de ces mêmes zones * les voies communales assurant le raccordement immédiat des routes départementales aux équipements communautaires * les voies donnant accès aux lieux de déplacement collectif * les voies donnant accès au collège du territoire communautaire * les voies d'accès aux équipements dédiés aux gens du voyage</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>- Accueil, animation et promotion du territoire communautaire.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et mise en oeuvre des actions définies</i>
Infrastructures
- Aérodrômes <i>- Création, aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats.</i>
- Pistes cyclables <i>Création, gestion et animation des pistes cyclables d'intérêt communautaire et des chemins de randonnée</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>- Création d'un Système d'information géographique (S.I.G.). - Aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L1425-1 du CGCT.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Etude et réalisation d'un schéma d'accueil des gens du voyage dans le respect du schéma départemental. Création, accès et desserte, financement et gestion directe ou indirecte de l'aire d'accueil et des aires de sédentarisation sur le territoire communautaire.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Dans le domaine de l'Incendie et du Secours : Contribution au budget des SDIS Au titre des compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Maison de services au public.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

33	SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE SYSDAU (253304794)	SM ouvert	971 728
33	UNION COMMUNAUTAIRE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS DE LA BREDE, PODENSAC (253303911)	SM fermé	75 651
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	794 205

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)